

République française
DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE PUYBEGON

Séance du jeudi 20 mars 2025

Date de la convocation : 13/03/2025

Membres en exercice :
13

Le vingt mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert CINQ, à 20h45

Présents : 10

Présents : Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Lydie DE ARRIBA, Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU, Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Représenté(s) : Nathalie PLOUVIEZ représentée par Karine PHALIPPOU

Excusé(s) : Michel SOULET

Secrétaire de séance:
Karine PHALIPPOU

Absent(s) : Nicolas PIC

Objet : Autorisation de défrichement pour la réalisation de la station d'épuration du village - DE_004_2025

Monsieur le maire expose que dans le cadre du projet de création de la nouvelle station d'épuration du village, il est nécessaire de déposer à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt une demande de défrichement concernant une partie de la parcelle B n° 181 située en zone A du PLU communal.

Pour les besoins d'implantation de la nouvelle station, une emprise de 4 000 m² sur le nord-est de la parcelle B181 doit être déboisée.

Cette opération fait suite à la distraction du régime forestier de la parcelle B n°181 de la forêt communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver ce projet de défrichement pour les besoins de la construction d'équipement pour le service public d'assainissement collectif.
- de donner mandat à M. le maire en vue de présenter ce dossier aux autorités compétentes pour l'autorisation de défrichement.
- autorise M. le maire à signer les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Robert CINQ



Le secrétaire de séance,
Karine PHALIPPOU

Date de transmission de l'acte: 25/03/2025
Date de réception de l'AR: 25/03/2025
081-218102150-DE_004_2025-DE
A G E D I